Département de l'ISÈRE

Arrondissement de GRENOBLE

Canton de VIF

Téléphone 98.15.36

# MAIRIE de CLAIX

Code Postal 38640

## RECEPISSE DE DEPOT EN MAIRIE

## D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE LOTIR

Le Maire de CLAIX, soussigné, reconnaît avoir reçu, ce jour, de Mr SANTIN Michel

Demeurant à : 2 Allée des Pampres CLAIX pro Association Syndicale des Pampres

une demande d'autorisation de lotir en cinq exemplaires.

Fait à CLAIX, le 25/3/03

Pour le Maire,
Le Responsable du Service Urbanisme Communal,

---

IMPORTANT :

conformément aux dispositions de l'article R. 315.11 du Code de l'Urbanisme, il sera fait connaître au demandeur dans les quinze jours, à compter de la date du présent dépôt en Mairie, par lettre recommandée, avec demande de l'avis de réception postal, le numéro d'enregistrement de ladite demande et la date avant laquelle, compte-tenu des délais règlementaires d'instruction, la décision devra lui être notifiée.

Dans le cas où et en application de l'article R.315.17, le pétitionnaire n'a pas reçu dans les quinze jours la lettre ci-dessus indiquée, il pourra saisir le Maire de CLAIX, par lettre recommandée + AR pour requérir l'instruction de sa demande et adresser copie de cette mise en demeure au Commissaire de la République du Département de l'Isère.

Lorsque dans les huit jours de la réception de l'avis de réception postal de cette mise en demeure, la lettre prévue à l'article R.315.11, n'a pas été notifiée, le délai d'instruction de la demande part de ladite date de réception telle qu'elle figure sur l'avis de réception postal de la mise en demeure.

Si aucune décision n'a été adressée au demandeur à l'expiration du délai, trois mois (ou 5), imparti par l'article R.315.19, du code précité la lettre de mise en demeure, accompagnée de son avis de réception postal vaudra, dans ce cas, permis de construire dans les conditions prévues au 2ème alinéa de l'article R.315.11.

Mairie de Claix

*Claix*

SERVICE INSTRUCTEUR

**A Rappeler dans toute correspondance**

**Numéro de dossier : 03811103F3003**
**Déposé le 25/03/03**
**Nom du demandeur :**
**SANTIN Michel Po/Lotissement Les Pampres**
**Adresse:**
**2 Allée des Pampres 38640 CLAIX**

MAIRIE DE
38640 CLAIX

SERVICE AMENAGEMENT
& DEVELOPPEMENT
Tél : 04.76.98.00.47
Fax : 04.76.98.82.81
**Affaire suivie par :**
Marie-Christine CAYLA
(Sauf le lundi)

Monsieur Michel SANTIN
2 Allée des Pampres
38640 CLAIX

**OBJET : Demande de PERMIS DE LOTIR MODIFICATIF**
**NOTIFICATION DU DELAI D'INSTRUCTION**

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre demande de **PERMIS DE LOTIR MODIFICATIF** a été enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Le délai maximum d'instruction de cette demande est fixé par le code de l'urbanisme à **3 MOIS.**

La décision d'autorisation doit vous être notifiée par pli recommandé (si elle est assortie de prescriptions) avec demande d'avis postal avant le **25/06/03**, le cachet du bureau de poste expéditeur faisant foi.

Toutefois, si à cette date l'autorité compétente pour statuer sur votre demande ne s'est pas prononcée, la présente lettre vaudra autorisation tacite.

En cas d'autorisation tacite, je vous recommande cependant de vous assurer auprès de nos services de sa légalité avant d'entreprendre tous travaux. Il vous sera alors délivré sous quinzaine une attestation certifiant qu'aucune décision de refus n'a été prise à votre insu. En effet, si l'autorisation était illégale, elle pourrait être retirée par l'autorité administrative pendant le délai légal de recours contentieux. Cette démarche vous évitera de courir le risque,

Si au cours de l'instruction de votre dossier, il s'avère que le délai indiqué ci-dessus doit être majoré pour tenir compte de certains éléments de ce dossier non prévisibles à l'origine, vous recevrez une lettre rectificative vous indiquant la nouvelle date avant laquelle la décision devra intervenir.

**Dans tous les cas, je m'efforcerai de vous notifier la décision le plus rapidement possible.**

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

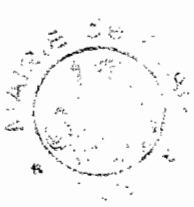

L'Adjoint au Maire
Chargé de l'Urbanisme

**Gérard CLOT-GODARD**

**Copie de la présente lettre est adressée au Préfet**